Chef-Boutonne
Entre sources et nature

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Date de convocation du Conseil Municipal :	10.10.2022
Date d'affichage du compte-rendu :	18.10.2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	24

Le dix-sept octobre deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1er Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2ème Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3ème Adjoint, Mme Sophie **ROBION**, 4ème Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6ème adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8ème Adjoint**,** Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES,** M. Francis **GRIFFAULT,** M. Patrick **COIRAULT**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED,** M. Pascal **QUINTELIER**, M. Patrice **BAUDOUIN,** Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.
ETAIENT ABSENTS : M. Claude **PAPOT** 7ème Adjoint, M. Henri **MOINARD,** Mme Patricia **DUFOUR** et M. Rodolphe **FOURRÉ** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. M. Patrick COIRAULT, M. Christian **A**UBERT, Mme Annie GONNORD et M. Fabrice MICHELET ainsi que M. Patrick **PETIT** 5ème Adjoint, M. Alain **HURIEZ** excusés non représentés
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean **WAROUX**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Il indique que le dossier concernant l'aménagement d'un logement et travaux sécuritaires à Tillou sera abordé en novembre et propose de rajouter à l'ordre du jour, une opportunité de travaux de réfection de passage piétons sur la Place Cail. Le Conseil Municipal entérine cette modification de l'ordre du jour et délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Marie Kohler signale de nombreuses fautes de syntaxe dans le compte-rendu.
Monsieur le Maire répond que le procès-verbal n'a pas été rédigé par le rédacteur habituel.
Marie Kohler indique diverses informations à ajouter au compte-rendu, afin de le rendre plus compréhensible.

Le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2022 est adopté à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte des remarques effectuées en séance.

VENTE DE TERRAIN A CREZIERES

Monsieur le Maire présente le dossier.

Jean Waroux directement concerné par le sujet, quitte la séance pour l'étude de ce point.

Monsieur le Maire explique que la Mairie est devenue propriétaire de ce terrain dans le cadre de la procédure de biens sans maitre, réalisée en avril 2022.

Monsieur et Madame Waroux se sont déclarés intéressés par l'achat de ce terrain de 412 m² moyennant le prix de 412 € conformément à la valeur vénale notifiée par le Domaine, de 1€ le m². Pour rappel, le terrain est laissé en désuétude depuis plus d'une dizaine d'années. Les frais de notaire correspondants, seront pris en charge par les acquéreurs.

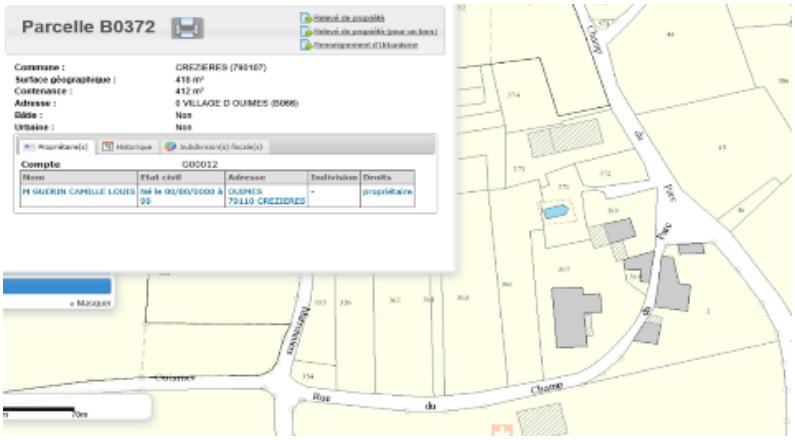

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité émettent un avis favorable à la vente de ce terrain à Monsieur et Madame Waroux au prix de 412 €.

Une élue souhaite connaitre la liste des biens acquis par la Mairie et des biens qui seront revendus par la Mairie. Monsieur le Maire rappelle que la Mairie a acquis trois terrains. Le premier terrain est situé à Lussais et sera conservé. Le deuxième terrain jouxte le cimetière de Crézières et servira pour un agrandissement. Le dernier terrain acquis par la Mairie est celui dont la vente est étudiée ce jour. Il s'agit du seul terrain ne présentant pas d'intérêt communal.

Jean Waroux rejoint la séance.

VENTE D'UN BIEN A LIMALONGES

Monsieur le Maire présente le dossier.

Monsieur le Maire indique que la Mairie est propriétaire d'un terrain à Limalonges. En effet, en 2006, la Mairie a reçu le legs d'un habitant, qui avait donné tout ce qu'il possédait à la commune.

La parcelle mesure 89 m². Le tas de terre sur la parcelle a été retiré en 2021. Le service du Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain, à 250 euros. Des candidats à l'achat, ont transmis une offre de 250 euros par écrit.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité, émettent un avis favorable à la vente de la parcelle cadastrée ZX N°112 située à Limalonges à Monsieur et Madame Rousseau au prix de 250 €

ENQUETE PUBLIQUE — FERME EOLIENNE DES GENETS SAS

Monsieur le Maire présente le dossier.

Monsieur le Maire explique que l'avis du Conseil municipal est sollicité dans le cadre de l'enquête publique du Parc Eolien des Genêts, qui se terminera le 28 octobre 2022. Toutes les pièces du dossier correspondant ont été transmises aux élus avec la convocation à la présente séance.

Ce projet concerne donc l'installation de 8 éoliennes dont les caractéristiques sont les suivantes : 180m en haut des pales, de 4.2 Mw à 4.8 Mw par éolienne.

L'ensemble du parc éolien serait ainsi porté à 39 éoliennes sur la zone figurant sur le plan.

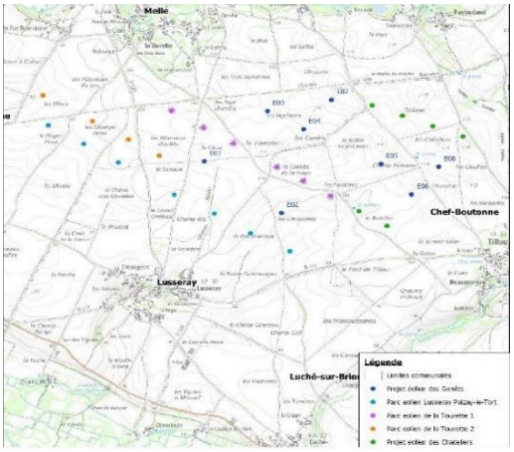

Après en avoir longuement délibéré,

• Compte tenu de la production éolienne de notre territoire, 1ère de Nouvelle Aquitaine, (16% de la production et 33% de celle des Deux-Sèvres)
• Compte tenu de l'effet cumulatif de l'ensemble des parcs (construits, acceptés mais non encore construits, en études), dans le territoire,
• Compte tenu de l'effet cumulatif sur la zone (31 éoliennes seraient dans la même zone avec ce parc),
• Compte tenu du seuil d'acceptabilité atteint auprès de la population,
• Compte tenu de l'avis défavorable initial émis par la commune de Tillou sur l'implantation de ce parc,
• Compte tenu de l'avis défavorable de la CDC Mellois en Poitou, le 22 septembre 2022,
• Compte tenu des avis des communes concernées (défavorable pour Melle, Favorable pour Lusseray (5 voix contre 4))
• Compte tenu de la position indiquée dans le guide éolien émanant de Mellois en Poitou,
• Compte tenu des autres sources de production d'énergies renouvelables possibles,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la réalisation de ce projet du Parc des Genêts portant création de 8 éoliennes.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE

Sophie Robion présente le dossier.

Sophie Robion explique que le règlement intérieur concerne les agents de la commune, mais également les élus. Jusqu'à présent, les règles existaient sans pour autant être transcrites dans un document unique pour chacun. Le document a été présenté à la commission des Ressources Humaines. Les références réglementaires du document ont été adaptées au nouveau Code de la Fonction Publique, mis en œuvre depuis mars 2022.

Le Comité technique du Centre de Gestion sera saisi pour avis avant validation définitive par le Conseil Municipal et présentation aux agents. Des annexes sont adjointes au document. Elles pourront être facilement consultables et mises à jour rapidement. Le règlement intérieur respecte les particularités communales, les délibérations nécessaires complétant celles déjà prises depuis la création de la commune nouvelle, seront prises simultanément. Elles concernent respectivement l'accomplissement de la Journée de solidarité, le temps partiel ainsi que les heures complémentaires et supplémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus émettent un avis de principe favorable concernant ce Règlement Intérieur de la commune et les délibérations correspondantes, avant saisine du Comité Technique.

CHAUFFERIE DE TILLOU — RACHAT DU PRET EN COURS

Christian Aubert présente le dossier.

Christian Aubert dresse un état du programme d'investissement acté au moment du vote du Budget Principal 2022. Un crédit global de 1,660 million d'euros avait été voté, avec une réserve de 500 000 euros. 171 000 euros d'investissements ne seront pas réalisés en 2022. Les investissements engagés et non budgétés représentent eux 62 000 euros. La Commission Finances propose que cette disponibilité permette le rachat de ce prêt, de façon à ne pas perturber la marge financière. Pour mémoire, le prêt de 100 000 euros a été contracté à un taux de 5,05% en 2012. Le capital restant à rembourser après l'échéance du 31.10.2022, est de 21 109 euros, auxquels s'ajoutent des intérêts courus et une indemnité de remboursement anticipé, soit globalement 21 772 euros.

Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis favorable concernant le rachat du prêt à l'unanimité des votants.

DEGRADATION DU PONT DE LUSSAIS

Christian Aubert présente le dossier.

Christian Aubert explique que le pont de Lussais qui est en train de s'effondrer, a été fermé à la circulation. Deux entreprises consultées évoque respectivement 2 options sont possibles :

- Une réfection totale, pour un coût de l'ordre de 105 000 euros, ce qui impliquerait de réaliser un dossier « Loi sur l'eau ».
- Positionner un nouveau plateau surélevé, pour un coût de l'ordre de 55 000 euros.

La préférence des élus s'orienterait vers la 2ème solution pour laquelle il convient de reconsidérer le devis.
La fermeture du pont engendre des désordres sur d'autres zones de passages, dénoncés par plusieurs usagers et riverains.

Monsieur le Maire indique être bien conscient des désagréments liés à la situation. L'objectif est d'engager les travaux le plus rapidement possible. La 2ème proposition permet de ne pas affecter le lit du cours d'eau.

Christelle Biet s'enquiert de la sécurisation des parapets. Monsieur le Maire répond que les parapets seront retirés, puis replacés correctement sur la plateforme en béton, dont l'épaisseur sera de 25 cm. Il s'agit d'une dépense non prévue, mais elle peut être incorporée dans le budget.
Pascal Truteau souhaite savoir si le premier pont fera également l'objet de travaux. Monsieur le Maire répond par la négative.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, émettent un avis favorable pour donner mandat à Monsieur le Maire afin de mener la négociation avec l'entreprise.

REFECTION DES FENETRES DE TOIT DES LOGEMENTS DU LOTISSEMENT DE LA GARE

Christian Aubert présente le dossier.

Christian Aubert indique que la Commission atrimoine a décidé de changer les fenêtres de toit des 14 maisons communales, dans le lotissement de la gare. Une consultation a été lancée en septembre par les services de la Mairie. 2 entreprises ont présenté une offre

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, les élus, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la réfection des fenêtres de toit en bois naturel vernis, des 14 logements du lotissement de la gare et confient le chantier à l'entreprise RICHARD moins-disante, au prix de 11 207,70 euros HT.

REHABILITATION D'UN ÎLOT URBAIN PLACE CAIL - VALIDATION DE L'APD

Monsieur le Maire présente le dossier.

Monsieur le Maire rappelle que l'Avant-Projet Sommaire validé le 15 novembre 2021 a permis d'entreprendre les démarches pour le financement de l'opération (attribution de 2 subventions de l'État DETR (400 000 €) et DSIL (200 000 €), le dépôt du PC et enfin la saisine de la Banque des Territoires qui a validé le principe d'un prêt de 1 707 494 €). C'était la condition *sine qua non* pour déposer la demande d'agrément Prêt Locatif Social (PLS).

Les plans n'ont pas été modifiés par rapport à la dernière présentation. Les commerces occupent 590,6 m², contre 445,3 m² pour les 7 logements, qui font respectivement 60,1 m², 89,95 m², 64,2 m², 83,9 m², 41,35 m², 46,1 m² et 59,7 m².

Pour rappel, le montant du budget validé en janvier 2020 était de 2,310 millions d'euros HT. Une augmentation du budget de 0,95% est donc constatée notamment du fait de travaux dont les fondations feront l'objet. Il est précisé que le curage, le désamiantage et la démolition réalisés, ont permis d'anticiper les mauvaises surprises.

Cette estimation au stade de l'APD sert à déterminer la rémunération de l'architecte, qui équivaut à 9,64% du budget, soit 224 818,45 euros. Les indexations ne font pas partie du calcul. Il s'agit également de valider l'enveloppe, avec une marge d'erreur de 5%.

Monsieur le Maire commente les simulations financières de ce projet et son incidence budgétaire. D'autres sources de financement sont recherchées.

Le calage précis du projet se fera au début du mois de novembre. Il est proposé aux élus de valider l'APD, ainsi que les honoraires de l'architecte.

Une remarque est formulée quant à la masse verticale du bâtiment le plus haut de l'ensemble apparue depuis la démolition sera transmise à l'architecte.

Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis favorable concernant l'APD et les honoraires de l'architecte à l'unanimité des votants.

TRAVAUX DE VOIRIE - PLACE CAIL

Christian Aubert présente le dossier.

Christian Aubert explique qu'un triple passage piéton, situé en face de la pharmacie Dupont, présente d'importants désordres présentant une réelle dangerosité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (1abstention – 2 contre) valide le devis de Eurovia sollicitée du fait de son intervention à proximité, rue de la Pirounelle, dont le montant initial de 9 216 € TTC est à actualiser pour tenir compte du fait que le triple passage piéton ne semble pas justifié et qu'un simple passage piéton est préféré.

PLAN LUMIERE — POINT D'ETAPE

Christian Aubert présente le dossier.

Christian Aubert explique que le maître d'œuvre propose un avenant de moins-value, à hauteur de – 1 980 euros. Le plan de financement a donc été révisé. Malgré l'avenant, les subventions restent identiques, ce qui induit un autofinancement de 26 460,27 euros, pour une dépense totale de 163 237,80 euros.

DEPENSES		RECETTES	
Eclairage	120 451,50 €	Conseil Départemental	60 000,00 €
VRD / Elec	- €	Contrat ruralité	50 000,00 €
Maitrise d'œuvre	15 580,00 €	FCTVA	26 777,53 €
Total HT	136 031,50 €	Autofinancement	26 460,27 €
TVA	27 206,30 €		
Total TTC	163 237,80 €		163 237,80 €

Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis favorable concernant l'avenant au plan lumière à la majorité des votants.

Monsieur le Maire indique que, concernant le coût de l'énergie, l'ancienne installation intégrale représentait une consommation horaire de 3,7 KW. La nouvelle consommation intégrale représentera une consommation horaire de 1,16 KW. En moyenne, la réduction de la consommation serait donc de 69%. L'entreprise qui réalise le plan lumière dispensera une formation aux équipes de la Mairie sur la programmation de l'éclairage à diverses périodes de l'année, comme octobre rose ou les fêtes de fin d'année.

STRATEGIE DU PROJET DE TERRITOIRE 2030 DE LA CDC MELLOIS EN POITOU

Monsieur le Maire présente le dossier.

Monsieur le Maire regrette que le projet n'ait fait l'objet que de trois contributions de la part des élus. L'objectif est que le projet soit partagé. Il s'agit d'émettre un avis sur la stratégie du territoire.

Il est proposé aux élus d'émettre un avis favorable, avec les remarques suivantes :

- Le projet a été restitué en adéquation avec les travaux de concertation menés avec l'ensemble des participants
- Le tourisme n'apparait pas suffisamment comme une source de développement économique et donc comme une ambition forte
- Il conviendrait de montrer davantage que le territoire s'ouvre vers l'extérieur.

Christian Aubert explique que le document présenté paraissait relativement ambitieux. Certains éléments relèvent de l'utopie, comme l'amélioration des transports en commun. Pour autant, le territoire a gagné 600 emplois. Il s'agit de mieux communiquer sur ces avancées.

Nicole Bettan souligne que, dans un projet de territoire, il n'est pas possible d'isoler les compétences les unes des autres. La mobilité, la santé, l'éducation doivent être reliées au service d'une politique plus globale et plus pertinente. Les habitants ne sont pas suffisamment fiers de leur territoire, ce qui est regrettable, tant la richesse patrimoniale et environnementale est importante. D'autres territoires sont bien plus délaissés en matière de services publics. C'est la responsabilité des élus que de porter ce projet auprès des citoyens.
Monsieur le Maire confirme que les habitants les plus sévères sont ceux qui ont toujours habité le territoire. Un bureau d'études de Nantes était étonné par un grand nombre de facteurs, comme le maillage de commerces et de services. Les paysages du territoire sont variés. La feuille de route doit permettre de trouver un dénominateur commun.

Nicole Bettan admet que le projet actuel comporte des failles, mais ajoute qu'il est nécessaire d'accompagner les évolutions de la feuille de route. Les élus doivent se l'approprier.

Christian Aubert estime que les maires des communes n'ont pas une bonne opinion de la communauté de communes. Il s'agit d'un problème important. Un consensus plus important est nécessaire.

Nicole Bettan regrette que le projet ne fasse pas ressortir la capacité du territoire à mettre en place des actions concrètes. Concernant les transports, il n'est pas normal que des lignes disparaissent.

Monsieur le Maire rappelle que la demande de la Communauté de Communes Mellois en Poitou sur le projet de territoire, était de valider la stratégie, et non les actions concrètes qui composeront le projet global.

Frédéric Wattebled souligne que les divergences entre les maires et la communauté de communes se sont fait sentir durant le Groupe de travail autour du projet de territoire. Peu d'élus se sont réellement investis, ce qui est regrettable. Monsieur le Maire admet que les maires ont peu collaboré. Est-ce que les élus souhaitent donner un avis sur le projet de territoire ?

Christelle BIET souligne que le document doit constituer une base susceptible d'évoluer.
Monsieur le Maire indique que de nombreuses personnes n'arrivent pas à se projeter dans la stratégie proposée car cela reste abstrait. Ce point sera ajouté à l'avis.

Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis favorable concernant l'avis sur le projet de territoire à la majorité des votants. (20 voix favorables, 6 abstentions) avec les remarques suivantes :

- ***Projet restitué en adéquation avec les travaux de concertation menés avec l'ensemble des participants***
- ***Le tourisme n'apparait pas suffisamment comme une source de développement économique et donc comme une ambition forte***
- ***Il conviendrait de montrer davantage que le territoire s'ouvre vers l'extérieur.***
- ***Attente des actions proposées pour avoir un avis plus précis, plus pragmatique de ce projet de territoire***
- ***Veille nécessaire pour intégrer les évolutions du territoire.***

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Christian Aubert présente le dossier.

Christian Aubert explique qu'il convient d'inscrire des crédits sur un article spécifique nécessaire au versement de l'aide à l'Ukraine. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les écritures suivantes/

BUDGET PRINCIPAL DM 1-2022 CM 17/10/2022		**FONCTIONNEMENT**			
		DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre	**Désignation**	Montant +	Montant -	Montant +	Montant -
65888	Autres charges de gestion courante		5 400,00 €		
6748	Autres subventions exceptionnelles	5 400,00 €			
TOTAL		5 400,00 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CDC MELLOIS EN POITOU

Patrick Coirault présente le dossier. Ce rapport a été transmis dans son intégralité, aux élus avec la convocation.

Monsieur Coirault explique qu'un changement de périmètre a été acté en 2021, avec l'intégration de Brioux-sur-Boutonne. L'organisation a été modifiée après la validation du comité technique. La direction a été renouvelée et trois postes ont été créés, à savoir un chef de service d'assainissement collectif et non-collectif, un responsable de maintenance et un électromécanicien. Un autre poste a été modifié pour créer un poste de chargé d'études. Un marché de 400 contrôles de bon fonctionnement a été lancé.

Patrick Coirault ajoute que des travaux d'assainissement ont été initiés sur la commune de Rom et sur la commune de Brioux-sur-Boutonne. Le schéma directeur pour la réhabilitation des réseaux de la station de Sauzé-Vaussais a été établi. Le marché de rénovation de la station d'épuration et de dévoiement du réseau des eaux usées et fluviales a été attribué.

En 2021, il y avait 11 274 abonnés à l'assainissement collectif, contre 10 774 en 2019 et 11 099 en 2020. Le total des volumes traités est de 1,001 millions en 2021, pour 1,663 millions m3 traités. 362 000 m3 d'eaux traitées ont été non facturés, ce qui s'explique par l'arrivée d'eaux claires parasites, de rejets industriels non facturés et l'utilisation de forages non facturés.

Le marché collectif des travaux de la station d'épuration de Sauzé-Vaussais a été lancé, tout comme le marché de modernisation de la télégestion et de la supervision. Des travaux seront réalisés dans l'ensemble de la station de Celles-sur - Belle. Des travaux seront effectués pour le renouvellement du poste de Triou et pour l'agrandissement des locaux de la direction à Melle.

Monsieur le Maire signale que les collectivités se voient imposer des contraintes supplémentaires, notamment en raison de la crise sanitaire. Par exemple, une mesure transitoire consistant à épandre de la chaux dans les boues, a été pérennisée, pour un coût annuel de 100 000 euros, soit 3% du budget.

Marie Kohler s'étonne de la répartition de la redevance pour l'agence de l'eau. En effet, les particuliers contribuent à hauteur de 65%, alors que les distributeurs de produits phytosanitaires, les industriels et les éleveurs ne représentent que 13% des contributions. Ils reçoivent pourtant 16% des aides à la dépollution.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes reçoit des subventions importantes de l'agence de l'eau pour les rénovations des réseaux d'assainissement public.

RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA CDC MELLOIS EN POITOU

Monsieur le Maire présente le dossier. Ce rapport a été transmis dans son intégralité, aux élus avec la convocation

Christian Goujeau souhaite savoir si le déploiement des ordures ménagères sur la communauté de communes se poursuit. Monsieur le Maire répond qu'il se poursuivra en 2023. Le marché des conteneurs présente un certain retard. Les résultats sont plutôt encourageants.

Par ailleurs, il est précisé que la situation financière de la communauté de communes est délicate. Premièrement, la communauté de communes a perdu 1,7 millions d'euros avec la suppression de la taxe d'habitation. Les dépenses augmentent et les recettes sont moindres. L'augmentation du point de la fonction publique territoriale représente une dépense supplémentaire de 600 000 euros. Le poste « électricité » augmente également de 1 million d'euros. Un séminaire a été organisé pour réfléchir à un ensemble de décisions visant à dégager des marges de manœuvre, pour la Communauté de Communes. La première question porte sur la répartition des compétences. Il s'agit également d'étudier les attributions de compensation, qui représentent 25% des charges de fonctionnement de la communauté de communes. La Mairie touche ainsi 273 000 euros par an. Toute modification des attributions de compensation doit être validée par le Conseil Municipal concerné.

En outre, la communauté de communes gère un budget de 33 millions d'euros, avec un budget jsute à l'équilibre. Or, l'addition des budgets des 62 communes présente 60 millions d'euros de recettes et 31 millions d'euros de dépenses. Les services à la population sont plutôt communautaires. La répartition des compétences fait donc partie des sujets à étudier rapidement.

Monsieur le Maire explique que des décisions difficiles devront être prises. Il sera nécessaire de faire de la pédagogie entre la communauté de communes et les communes. La communication envers les habitants, qui ont intégré les difficultés financières de la communauté de communes, sera essentielle. Certaines dépenses peuvent être mal interprétées par la population, car perçues comme non essentielles.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU SYNDICAT A VOCATION UNIQUE VOIRIES DE LA BOUTONNE

Christian Aubert présente le dossier. Ce rapport a été transmis dans son intégralité, aux élus avec la convocation

Christian Aubert indique que l'année 2021 a été satisfaisante.
L'emploi de matériaux repart à la hausse, avec plus de 8 000 tonnes en 2021. L'émulsion est de moins en moins utilisée, au profit de la grave émulsion.

Il rappelle que la répartition de la contribution de chaque commune, s'applique en fonction de sa richesse, de son nombre habitants et de la longueur de ses chemins.
A une question posée quant à la définition du droit de tirage, Christian Aubert explique que les communes paient 465 000 euros. Auparavant, le SIVU était rémunéré selon son activité réelle. Certaines communes ne l'utilisant plus, cela mettait en danger le service et les communes qui l'utilisaient. Désormais, le droit de tirage est payé quoiqu'il arrive, ce qui encourage les communes à employer le SIVU. En 2022, le droit de tirage reporté est ainsi inférieur à 600 euros. L'ensemble du droit de tirage pour la commune de Chef-Boutonne, a été utilisé. Il précise que les transferts de droit de tirage d'une commune à une autre, sont autorisés.

Christian Aubert indique que les compétences du SIVU se limitent à l'entretien de la voirie et le reprofilage des chaussées. Il n'a pas les moyens techniques et n'est pas habilité à la réhabilitation totale des voiries.

Concernant Chef-Boutonne, la contribution obligatoire a diminué en 2021, car les critères de répartition ont été modifiés. Le matériel de désherbage reste peu utilisé car certains employés municipaux sont réfractaires à son utilisation et préfèrent utiliser le matériel qu'ils maîtrisent parfaitement.

Frédéric Wattebled souhaite disposer d'une comparaison entre ce que paie la commune au SIVU et ce que les travaux effectués coûteraient à la commune s'ils n'étaient pas effectués par le SIVU.
Christian Aubert explique qu'une telle comparaison est possible et sera effectuée.

Il est indiqué que devant certaines dépenses, le recours à un prestataire pourrait faire sens. Néanmoins, une élue souligne l'importance de vérifier à qui seront confiés les marchés publics. La valeur humaine doit également être prise en compte.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET ELUS REFERENTS

Annie Gonnord explique que 16 réponses au questionnaire adressé aux élus pour formuler leur appréciation sur la foire de Javarzay 2022, ont été reçues.
La commission a d'ores et déjà décidé que le « concours des maisons fleuries » et le « concours photos » seront reconduits. Le marché de Noël aura lieu le 10 décembre 2022 et des animations de Noël auront également lieu le 17 décembre 2022.

Marie-Claire Veque indique que la CCAS se réunira le 13 décembre 2022.

Sophie Robion ajoute qu'à l'occasion d'une rencontre avec l'ensemble des agents, la mise en place d'un règlement intérieur et le lancement d'une enquête menée sur la qualité de vie au travail ont été évoqués. Les résultats seront communiqués aux agents et élus.
Elle indique par ailleurs l'arrivée de Cindy Larmoyer, au service urbanisme suite à l'intégration de Justine Ballester au 1er janvier 2023, au service urbanisme de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Monsieur le Maire explique qu'après la période Covid qui n'a permis l'organisation du repas traditionnel de fin d'année des élus et agents, ce moment convivial sera organisé le 16 décembre 2022.

Sophie Robion indique que, concernant les jumelages, une visioconférence a été organisée avec la chefferie d'Agave, au Togo et qu'une présentation des actions menées au Togo sera faite prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et les rapports des élus référents présentés, Monsieur le Maire évoque divers sujets :

- Les horaires de la cérémonie du 11 novembre 2022 seront les suivants : 9 heures 30 à Chef-Boutonne, 10 heures 30 à Tillou, 11 heures 30 à La Bataille et 12 heures 15 à Crézières.
- Une réunion des commerçants sera organisée le 21 novembre au centre culturel. Les membres du conseil municipal seront conviés. L'étude Shop'In effectuée par un bureau d'études sera restituée. La stratégie globale de la commune sera également abordée. Il s'agira également de constituer la commission partenariale décidée en septembre.
- Le diagnostic du PLUiH sera présenté à Brioux le 27 octobre à 18 heures 30.
- L'antenne de téléphone de Tillou devrait être installée au premier trimestre, pour une mise en service théorique au 1er juillet 2023.

Christelle Biet réitère sa demande concernant la présentation de l'analyse des besoins sociaux, considérant que la politique sociale de la commune est selon elle, actuellement inexistante.
Monsieur le Maire prend note de la question et précise que le point sera étudié au sein du CCAS.

- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 14 novembre 2022.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 17 Octobre 2022.

Le secrétaire de séance	Le Maire
Jean Waroux	Fabrice Michelet